



MISE À JOUR SALARIALE

À la suite des plus récentes données de Statistique Canada, une majoration de 0,11% des taux et échelles salariales s'applique pour l'année scolaire 2025-2026. Cette augmentation est rétroactive au 31 mars 2026 et sera versée dans un délai maximal de 180 jours. Les ajustements concernent l'ensemble des échelles et taux prévus à l'entente.

DATES À RETENIR

L'Alliance tient à rappeler les journées suivantes :

Mai, mois du patrimoine asiatique

- 1^{er} mai :** Journée internationale des travailleuses et travailleurs
- 15 mai :** Journée internationale des familles
- 17 mai :** Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

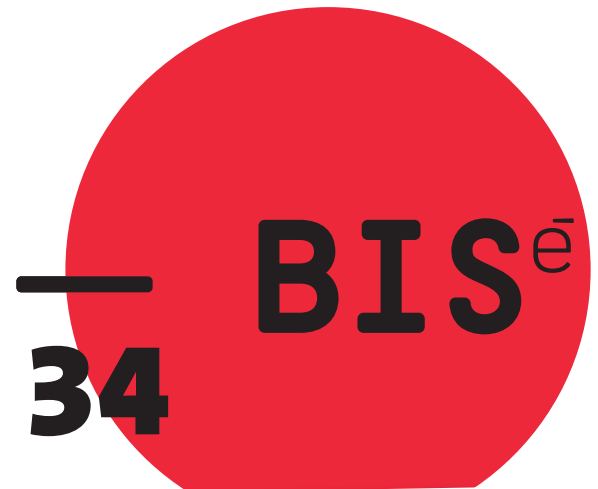
L'AIR DU TEMPS

LA VILLE EST HOCKEY !



© JEGAS RA / AdobeStock

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS



Des centaines de personnes ont marché, le samedi 2 mai, pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Plusieurs organismes et organisations syndicales, dont la délégation de l'Alliance, sont descendus dans la rue pour dénoncer les pratiques du gouvernement, qui piétine nos droits : il adopte des lois antisyndicales, il coupe dans les services publics et les programmes sociaux, il met en place des politiques néfastes pour les travailleuses et les travailleurs les plus vulnérables. Il faut continuer à résister !



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Photos : Alliance





MAI

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevinées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

MAI

CPEPE

- **Revoir les normes et modalités d'évaluation des apprentissages** (proposition des enseignantes et enseignants).
- **Revoir les règles de conduite** (code de vie de l'établissement).
- **Déterminer les modalités de la rentrée.**
- **Déterminer les modalités de la rentrée progressive des élèves, pouvant comprendre l'horaire réduit, l'accueil en sous-groupe, etc. (démarche consensuelle).**
- **Formuler une proposition pour l'achat de manuels et de matériel didactique.**
- Discuter avec la direction de l'organisation du système de surveillance.

EHDAA

- La direction dépose et présente les ressources allouées pour la prochaine année scolaire au comité.
- **En assemblée syndicale, élaborer et adopter des recommandations à soumettre à la direction sur l'organisation des services de l'année scolaire suivante (par exemple : ce qui sera privilégié pour le service d'orthopédagogie);**
 - **IMPORTANT :** S'appuyer sur le portrait des ressources allouées et sur les recommandations en lien avec la collecte des besoins. Rappeler l'importance de la prévention et de l'intervention précoce, y compris au préscolaire, sans oublier les élèves de l'accueil.
- Présenter à la direction les recommandations adoptées en assemblée syndicale.
- Transmettre aux collègues les recommandations retenues par le comité.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER PERMANENT OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATIONS ET MUTATIONS — AFFICHAGE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER E1

19 mai : les postes vacants, ainsi que les listes du personnel enseignant en surplus d'affectation, en désistement, en disponibilité et en mutation libre sur les sites Adagio et SAI (séance d'affectations par Internet) du CSSDM.

ENTREVUES DE VÉRIFICATION

11 mai : fin de l'inscription pour les entrevues de vérification.

14 au 20 mai : par téléphone pour les postes qui le requièrent.

ENTREVUES D'INFORMATION

Via une application où l'information est transmise par le CSSDM et dans laquelle les enseignante-s inscrivent les entrevues d'information qu'elles et qu'ils ont effectuées.

SÉANCES D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI)

Pour le personnel enseignant régulier E1

- **20 mai (8 h) au 21 mai (midi) :** surplus d'affectation et désistement, dans tous les champs.
- **25 mai (midi) au 26 mai (midi) :** changements de champ pour les surplus d'affectation, les personnes en disponibilité et mutations libres. Dépôt des postes sur Adagio et SAI à midi.

Pour le personnel enseignant régulier E2

- 1^{er} juin (midi) au 2 juin (midi).



Frédéric Pilon, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉE DE PLACEMENT ÉTÉ 2026



Conformément à l'entente convenue avec le CSSDM, l'assemblée d'été se déroulera en mode virtuel. La séance d'affectation par Internet (SAI) se déroulera **du mardi 16 juin (00 h 01) au mercredi 17 juin 2026 (23 h 59)**. **Votre inscription est nécessaire pour pouvoir participer à cette séance.**

Outre le remplacement de l'assemblée par une séance d'affectation par Internet (SAI), les dispositions relatives à la session d'été prévues à la section 9 de la clause 11-2.09 de la *Convention collective locale* s'appliquent dans leur intégralité.

QUESTIONNAIRE DE DISPONIBILITÉ OU FICHE SIGNALÉTIQUE

Les enseignantes et enseignants qui souhaitent participer à l'assemblée doivent s'y inscrire en remplissant le questionnaire de disponibilité dans leur dossier à la section *Formulaire* sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>) **au plus tard le vendredi 22 mai 2026 à 23 h 59**. À compter de minuit, le 23 mai 2026, il sera impossible d'accéder au questionnaire.

Seul-e-s les enseignant-e-s inscrit-e-s pourront participer à l'assemblée d'été.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La confirmation de votre inscription s'affichera dans la section *Formulaire*, avec la mention « Complétée », la date et l'heure de votre inscription.

ATTRIBUTION DES POSTES

L'attribution des postes se fera dans le respect des listes de priorité d'emploi : prioritaire, rappel, locale et étudiante selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel.

NOTE : Les règles d'octroi des postes liées à la notion d'élargissement de champ ne s'appliquent pas pour l'assemblée d'été. Vous pouvez donc choisir un poste dans votre élargissement de champ sans égard au nombre d'heures que vous auriez pu obtenir dans votre champ d'origine.



● Chantal Forcier, conseillère

INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Comme chaque année, vous devez être consulté-e-s avant le 31 mai en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) s'il doit y avoir la nomination de mentor-e-s dans votre établissement. Si ce n'est pas encore fait, inscrivez ce point dans l'ordre du jour de CPEPE.

Dans un même temps, vérifiez que vous avez déterminé un temps nécessaire, dans votre tâche, pour effectuer ce rôle essentiel. La recommandation est qu'un minimum de 9 à 12 heures soit reconnu dans les autres tâches professionnelles (ATP) de chaque mentor-e qui prend en charge un ou plusieurs jumelages. Toutefois, vous pouvez dépasser ces recommandations si votre tâche le permet.

Pour les enseignante-s mentoré-e-s des années 1 et 2 du programme, on recommande qu'un minimum de 12 à 15 heures soit reconnu dans les ATP. Pour les 3 dernières années, un minimum de 9 à 12 heures doit se retrouver dans la tâche. Là encore, vous pouvez dépasser ces recommandations si votre tâche le permet.



● Jehanne Blaise, vice-présidente

ÉDUCATION DES ADULTES REPORT DE VACANCES



La *Convention collective locale* [11-10.03B) B]) prévoit que les enseignantes régulières et les enseignants réguliers (permanents et en voie de

permanence) au secteur de l'éducation des adultes peuvent se prévaloir d'un report de vacances. Cela leur permet donc de travailler une ou plusieurs semaines pendant la session d'été et de reprendre ce temps de vacances durant l'année scolaire qui suit. Pour le report de vacances, vous devez travailler à votre centre dans la spécialité de votre poste régulier.

DEMANDE

Pour vous prévaloir d'un report de vacances, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 22 mai 2026**. Le formulaire est disponible dans Adagio, dans la section *Sécurité d'emploi/FGA/informations pertinentes*. Le résiduel du poste (semaines non travaillées par l'enseignante régulière ou l'enseignant régulier) sera affiché à l'assemblée de placement d'été, ce qui permettra à certain-e-s profs à statut précaire de travailler une partie de l'été seulement, plutôt que pendant toute la session d'été.

RÉCUPÉRATION

Vous devrez vous entendre avec votre direction au plus tard le 15 novembre de l'année scolaire qui suit pour les modalités relatives au temps de récupération (la façon et le moment). Par conséquent, votre demande de report de vacances ne peut être refusée selon le motif que les modalités de récupération ne sont pas déterminées au moment de votre demande.

REFUS

Tout refus concernant une demande de report de vacances doit être justifié par écrit. Dans un tel cas, la direction doit informer son personnel en lui remettant la copie du formulaire qui indique les motifs du refus, et ce, avant la tenue de l'assemblée de placement d'été. Si votre demande est refusée, nous vous conseillons de contacter la soussignée, au 514 383-4880, poste 226.



● Chantal Forcier, conseillère

LA FRANCISATION À NOUVEAU FRAGILISÉE

Le jeudi 23 avril dernier, l'Alliance a appris qu'une baisse importante des inscriptions dans les centres, particulièrement dans ceux offrant de la francisation, était attendue pour l'année scolaire 2026-2027. En effet, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a récemment réalisé une projection de l'immigration pour l'an prochain et a constaté une baisse moyenne de 30 % des besoins sur le plan national.

Depuis 2023, les inscriptions aux cours de francisation pour les personnes immigrantes résidant au Québec sont centralisées et entièrement gérées par le MIFI. La diminution du nombre d'élèves a un impact direct sur l'offre de services des centres de services scolaires (CSS). Selon ces projections, le MIFI aurait la capacité de franciser les nouveaux élèves, sans avoir recours aux centres d'éducation des adultes des CSS pour répondre à la demande. Malheureusement, l'absence de références d'élèves par le MIFI vers les CSS, notamment le CSSDM, entraîne des conséquences sur les besoins de personnel.

Avec cette baisse anticipée, 24 des 100 enseignant-e-s permanent-e-s en francisation (3509) seront mis-e-s en disponibilité à compter du 1^{er} juillet prochain. Cela représente presque un quart du personnel enseignant régulier en francisation. Sans compter qu'un grand nombre de profs non permanent-e-s des différentes listes de priorité auront peu ou pas d'affectations dans la prochaine année scolaire si les prévisions n'évoluent pas favorablement. En effet, les enseignant-e-s mis-e-s en disponibilité non relocalisé-e-s seront affecté-e-s par le CSSDM aux postes à temps partiel disponibles. Dans de telles circonstances, des enseignant-e-s à statut précaire décideront peut-être de travailler au cours de l'été 2026. Nous vous rappelons que l'inscription à l'assemblée d'été 2026 se poursuit jusqu'à 23 h 59 le 22 mai. Nous vous invitons à consulter l'article en page 3 du présent *BIS* portant sur l'assemblée de placement d'été pour les détails.

Cette situation nous désole et nous préoccupe, tant parce qu'elle déstabilise de nouveau un secteur déjà fragilisé par les coupes budgétaires de 2025-2026, mais aussi parce qu'elle représente la perte d'une grande expertise en francisation et le retrait forcé d'enseignant-e-s profondément passionné-e-s par leur profession.

L'Alliance s'assure du respect des droits des profs régulières, réguliers et non permanent-e-s dans l'application des dispositions liées à la sécurité d'emploi. Considérant qu'il s'agit de prévisions, des modifications demeurent possibles.



Jehanne Blaise, vice-présidente
Chantal Forcier, conseillère

SOIRÉE 5 À 7 DES MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE

Vous êtes une ou un membre à statut précaire ou en début d'emploi? Ce 5 à 7 est pour vous! L'Alliance vous invite à venir décrocher, échanger et connecter avec d'autres collègues qui partagent des réalités similaires, dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Joignez-vous à nous **le vendredi 29 mai 2026, dès 17 h, au 1681, rue St-Denis, à Montréal.**

Pour agrémenter la soirée, verres et bouchées seront offerts avec un tirage sur place à ne pas manquer! **Important : cette activité est réservée exclusivement aux membres à statut précaire et en début d'emploi.**



Pour vous inscrire, remplissez ce [formulaire en ligne](#) **avant 15 h le vendredi 15 mai 2026.** Faites vite, les places sont limitées!

Jehanne Blaise, vice-présidente

ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉES DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2026-2027



Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a déterminé les dates des deux premières assemblées de l'année 2026-2027.

Vous pourrez consulter les convocations sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>). Elles se dérouleront en mode virtuel conformément à l'entente convenue entre les parties.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2026-2027 (AOÛT 2026)

L'assemblée du mois d'août se déroulera **du 18 août (00 h 01) au 19 août 2026 (23 h 59)**. Cette séance sera réservée aux enseignant-e-s des listes de priorité d'emploi et de rappel. L'affectation aura lieu le 20 août 2026, vous recevrez un courriel de la part des ressources humaines pour confirmer votre affectation. En respect de la pratique relative à l'affichage, **une deuxième séance** ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi à l'éducation des adultes (priorité, rappel, locale et étudiante) aura lieu **du 21 août (18 h) au 24 août 2026 (23 h 59)** afin de pourvoir les postes demeurés vacants. Il n'y aura pas de nouveaux postes. L'affectation aura lieu le 25 août 2026.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2026-2027 (SEPTEMBRE 2026)

L'assemblée se déroulera **du 26 août (00 h 01) au 27 août 2026 (23 h 59)**. L'affectation aura lieu le 28 août 2026.

NOTE : Pour ces deux assemblées, l'accès à SAI sera possible de l'étranger puisqu'elles se situent avant le début de l'année scolaire 2026-2027.

Les dates des assemblées de décembre et de janvier ne sont pas encore déterminées.



Chantal Forcier, conseillère

COLLECTE DES OFFRES DE STAGE POUR 2026-2027

UN·E STAGIAIRE, UN·E FUTUR·E COLLÈGUE !

Parce que partager vos compétences avec vos future·s collègues vous tient à cœur, pensez à offrir vos services en tant qu'enseignante ou enseignant associé·e afin d'accueillir un·e ou plusieurs stagiaires l'an prochain en inscrivant votre offre dans le logiciel de gestion des stages. Assurer une relève ne peut se faire sans vous !

Chaque année, le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) s'assure que le budget soit bien réparti entre, notamment, les activités de formation et la compensation remise aux profs pour le temps investi auprès des étudiant·es stagiaires, qui s'élève cette année à **750 \$ par valeur de stage**. Consultez les Principes et balises de l'utilisation de l'allocation stagiaire pour plus de détails.

Ce sont environ 1 300 stagiaires que les membres de l'Alliance ont accueilli·es et formé·es pour chacune des deux dernières années malgré le contexte de pénurie. Les enseignantes et enseignants associé·es savent qu'accueillir une ou un stagiaire permet un regard différent sur nos élèves et favorise un partage sur les enjeux et les nouveautés en éducation. En réfléchissant avec l'étudiante ou l'étudiant sur sa pratique, sur les enjeux et sur les obstacles reliés à l'exercice de l'autonomie professionnelle, on invite notre future collègue à s'approprier son rôle et à se faire respecter.

UTILISATION DE L'ALLOCATION STAGIAIRE

Bon an mal an, ce sont toutefois plusieurs dizaines de milliers de dollars de sommes décentralisées qui ne sont pas utilisés par les enseignantes et enseignants associé·es, alors qu'ils y ont pourtant droit.

L'Alliance vous convie à utiliser sans gêne la totalité des 750 \$ par valeur de stage qui vous reviennent en utilisant les modalités prévues aux principes et balises. En particulier, nous vous invitons à utiliser toute somme restante comme montant compensatoire. Bien que l'allocation soit alors considérée comme du salaire et que les déductions habituelles s'appliquent, y compris la contribution de l'employeur dont le taux moyen s'élève cette année à 12,97%, il est préférable que les enseignantes et enseignants associé·es utilisent l'ensemble de la somme disponible plutôt que voir ces fonds être retournés au budget du CES. Nous vous rappelons que vous devez informer votre direction des modalités retenues avant le **1^{er} juin 2026**.

Déjà aux prises avec des budgets dérisoires pour enseigner à nos élèves, il faut à tout prix éviter de laisser ces sommes de côté, peu importe le montant.



Sue Bradley, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

APPEL À NOS FUTURES PERSONNES DÉLÉGUÉES RETRAITÉES NOUS VOULONS VOUS CÉLÉBRER !

Depuis janvier 2026, l'Alliance ne reçoit plus systématiquement les listes des futures personnes retraitées de la part du CSSDM. Malgré cette rupture dans la transmission de l'information, nous tenons fermement à maintenir notre tradition de reconnaissance envers celles et ceux qui ont consacré leur carrière à l'éducation et à la défense de nos droits.

À LA RECHERCHE DE NOS PERLES RARES

Nous lançons aujourd'hui un appel spécial à nos membres. Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici juin 2026 et que vous avez occupé un rôle de personne déléguée syndicale à raison d'au moins cinq mandats au cours des dix dernières années, nous voulons vous entendre !

Votre implication a été le moteur de notre solidarité sur le terrain et il est primordial pour nous de ne pas laisser votre départ passer sous silence.

Nous souhaitons **vous inviter officiellement à la soirée des personnes déléguées qui se tiendra le 5 juin 2026**. Ce sera l'occasion idéale pour vous remercier personnellement pour votre engagement au sein de l'Alliance ; partager un moment de fraternité avec vos collègues et souligner la fin de votre parcours professionnel de manière festive.

COMMENT VOUS MANIFESTER

Comme nous n'avons plus accès aux listes officielles, nous comptons sur vous (ou sur vos collègues proches) pour nous informer de votre départ à la retraite. Veuillez nous contacter par courriel à isabelle.friot@alliancedesprofs.qc.ca avant le **22 mai 2026** afin que nous puissions vous faire parvenir votre invitation formelle.



Merci pour ces années de solidarité. Au plaisir de vous voir le 5 juin !

Éric Girard, vice-président

Pétition : rehaussement du financement
du réseau scolaire public

**Nos chantiers
sont prêts.
Notre expertise
fait la différence.**

Pétition
[Signature]
SIGNEZ ICI!

Fae

RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE